Communauté de communes de la Brie Nangissienne
Département de Seine et Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation
18/01/2023

Date de l'affichage
18/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents
Didier BALDY, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY (arrivé à 19h30 pour la délibération 2023/05-05), Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Marcel MYTNIK, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés
Michel BILLOUT par Clotilde LAGOUTTE, Davy BRUN par Alban LANSELLE, Frédéric BRUNOT par Fabrice HOULIER, Jean-Marc DESPLATS par Marcel MYTNIK (suppléant nommé), Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Farid MÉBARKI par Alain THIBAUD, Sylvie PROCHILO par Pierre-Yves NICOT, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé
Aymeric DUROX

44 conseillers communautaires en exercice : 36 présents, 7 représentés à la séance et 1 absent.

Monsieur Gilles BOUDOT est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_07_07-DE

2023/07-07 – DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2023 POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CREATION DE L'AIRE PEDAGOGIQUE DU SANCTUAIRE DE SOURCE SUR LE SITE DE CHATEAUBLEAU

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment l'article L. 621-29-1, disposant de la responsabilité du propriétaire d'un monument historique et de sa conservation,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière de mise en valeur et promotion du patrimoine archéologique,

Vu la délibération communautaire n° 2022/17-17 en date du 17 février 2022 portant validation de l'axe stratégique « conservation du site archéologique de Châteaubleau » du projet culturel de territoire,

Vu le Contrat territorial de Relance et de Transition Ecologique, co-signé par Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne et Monsieur le Président de la CCBN, le 18 juillet 2022, qui valide l'orientation 4 « renforcer l'attractivité du territoire »,

Considérant, la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de conserver le site de Châteaubleau, tant en raison de son intérêt historique, archéologique et scientifique que de son intérêt touristique,

Vu la fiche action établie,

Considérant l'avis favorable et unanime du Bureau communautaire réuni le 5 janvier 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :
Approuve la réalisation de l'aire pédagogique du sanctuaire de source dans le cadre du développement culturel et touristique du site de Châteaubleau, projet estimé à 105 000 € HT.

ARTICLE DEUX :
Approuve le plan de financement indiqué sur la fiche action.

ARTICLE TROIS :
Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2023 dans le cadre du Contrat territorial de relance et de Transition Ecologique.

ARTICLE QUATRE :
Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 26 janvier 2023

Le Président,

Yannick GUILLO

COMMUNAUTE de COMMUNES LA BRIE NANGISSIENNE

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Affiché le 01 FEV. 2023
ID : 077-247700701-20230126-2023_07_07-DE